



Rapport
d'activité



2021



sommaire

Développement économique 4
Aménagement des zones 6
Promotion du tourisme 8
Emploi et insertion 10
Aménagement du territoire 12
Mobilité 14
Aménagement numérique et SIG 16
Habitat 18
Politique de la ville 20
NPNRU / Cœur de ville 22
Conservatoire de musique 24
Eau et assainissement 26
Déchets ménagers et assimilés 28
Prévention des risques 30
Services ressources 32
Contacts 35



Développement économique



Animation du territoire et événements inter-entreprises

→ Dans le cadre des journées du Patrimoine de septembre 2021, organisation d'un **salon en partenariat avec la Cmar** (Chambre de métiers et de l'artisanat), **dans la cour de l'archevêché, avec des artisans métiers d'art** (métiers du patrimoine).

 → **« Provence Prestige »** : Location d'un stand ACCM collectif, réunissant 6 artisans des communes ACCM, pour la mise en avant des Métiers d'Art, sous le label « Ville et Métiers d'Art ».

→ **Mois de l'ESS** (Économie sociale et solidaire), « ESS, Entreprendre autrement ».

- Visites sur site à Saint-Martin-de-Crau
- Conférence - débat animée par Patrick GIANFALDONI

→ **ACCM soutient les associations d'entreprises du territoire** afin d'accroître la proximité avec le monde économique et d'être à l'écoute des besoins des entreprises et des entrepreneurs.

→ **Organisation de la journée inter-entreprises** en partenariat avec la mairie de Saint-Martin-de-Crau.

- 82 personnes présentes à la matinale

• **Présentation du plan d'actions « sécurité et stationnement »** pour les zones d'activités du Bois de Leuze et d'Ecopole, par le service développement économique de la communauté d'agglomération ACCM

- **Mise en valeur des nouveaux acteurs économiques saint-martinois**

Fisac (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce)

Mesure phare du Fisac : les aides directes aux entreprises et aux artisans

→ **Fisac Arles centre ancien** concernant le périmètre du centre historique : 287 012 € attribués pour 41 projets retenus

→ **Fisac Tarascon centre ancien Les Ferrages** : 76 506 € attribués pour 15 projets retenus

→ **Fisac Crau Montagnette** : 103 973,19 € attribués pour 26 projets retenus



Festival Octobre Numérique

L'édition 2021 marque un tournant majeur pour le festival. **ACCM a souhaité amplifier son action à destination des entreprises et a confié, dans le cadre d'un appel à projet, l'organisation du festival à l'association Faire Monde.**

- **3 journées de rencontres professionnelles inédites**
- **30 experts et artistes internationaux invités**
- **5 expositions** (Église des Trinitaires, Espace Van Gogh, musée Arles antique, Chapelle de la Charité, Abbaye de Montmajour ...)
- **4 ateliers à destination du jeune public** (Création de jeu vidéo, écriture immersive ...)
- **2 programmes associés**
- **Plus de 14 000 visiteurs**

Accompagnement à la création et au développement des porteurs de projets

→ **Aide à l'installation de 2 entreprises** (Coffrage Gaillard et 2^e projet d'Electrosteel)

→ Plusieurs projets d'implantation d'entreprises sont actuellement accompagnés par ACCM représentant un potentiel de 400 emplois à créer.

→ Mise en location de 2 locaux commerciaux situés au centre-ville d'Arles, rue du 4 Septembre, afin de pouvoir accompagner 5 artisans, en espace partagé, dans leurs activités, par le biais de loyers modérés.

→ Ouverture en novembre 2021 d'une boutique partagée à Tarascon « La place des artisans » afin d'**accompagner des artisans du territoire dans leur activité et de leur donner de la visibilité en centre-ville**. Cette action s'inscrit dans le dispositif, Action Cœur de Ville en partenariat avec la Chambre des métiers des Bouches-du-Rhône.

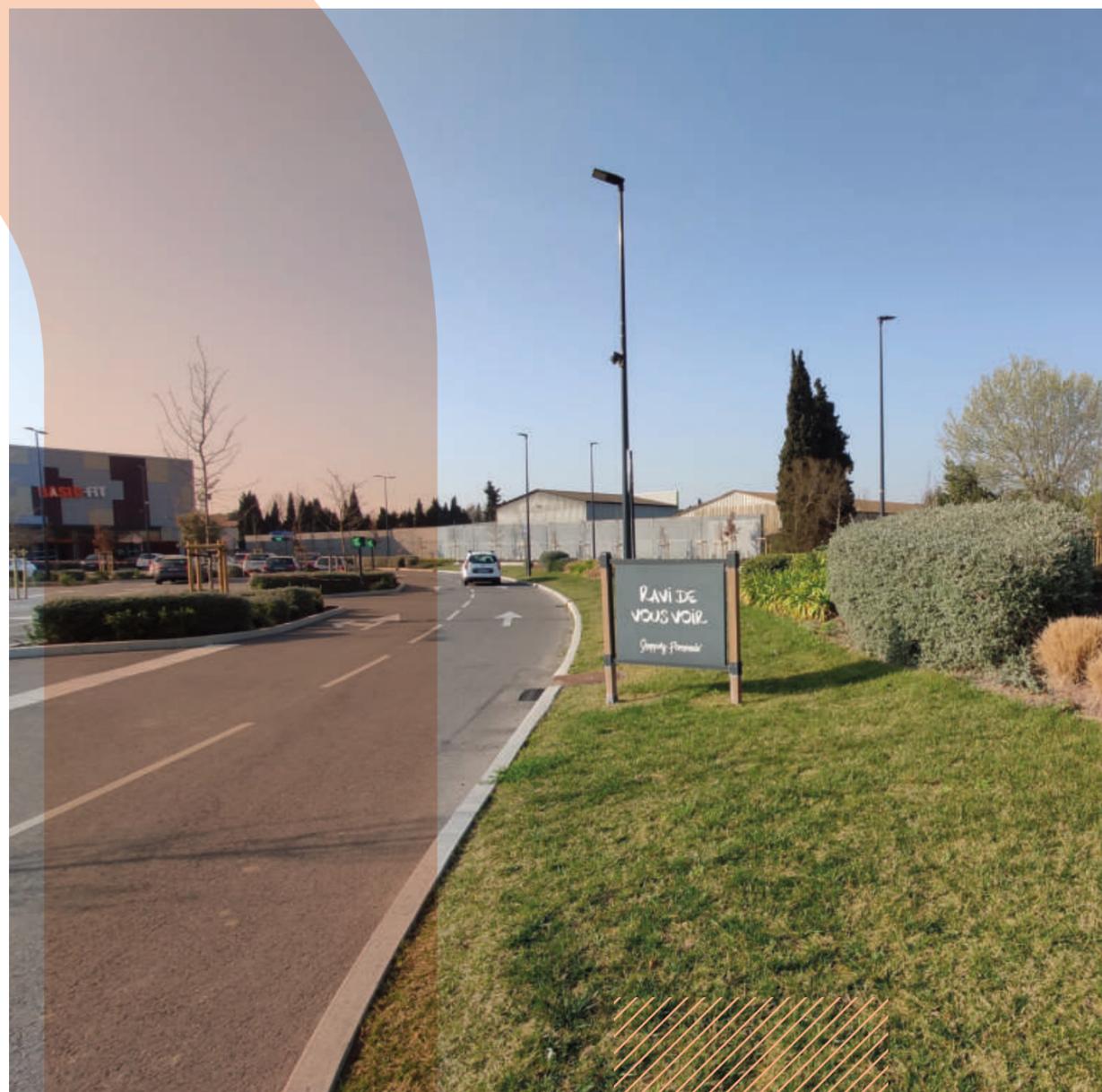


→ Création de l'observatoire de l'immobilier d'entreprise vacant

→ ACCM et la Cmar Paca (Chambre de métiers et de l'artisanat Provence Alpes Côte d'Azur) ont renouvelé en 2021 leur partenariat qui a pour objectif de :

- **Renforcer l'attractivité de l'artisanat**
- **Soutenir le maintien et le développement des activités artisanales**
- **Animer les filières artisanales**
- **Partager les connaissances et réaliser une veille stratégique**

Aménagement des zones



© Communication ACCM

Aménagement des zones

→ Plan d'actions de réaménagement, d'embellissement et de sécurisation des ZAE ** de Saint-Martin-de-Crau, Zone Nord Arles et Fourchon, pour un montant de 250 000 €.

→ Élaboration d'un observatoire économique (en construction) à l'échelle du territoire d'ACCM, intégrant des données sur le nombre d'entreprises, d'emplois, de création d'entreprises, ...

→ Lancement d'une étude de requalification de la zone de Fourchon.

→ Finalisation de la restructuration des abattoirs de Tarascon avec la signature des baux avec la SICA et Alazard et Roux

→ **2^e fonds de relance économique pour les communes de Saint-Martin-de-Crau et Saintes-Maries-de-la-Mer, sur de nouveaux critères :**

Total du versement : 161 000 € pour

55 ayant-droits

Financé à 60 % commune et 40 % ACCM.

Bénéficiaires : SMC : 22 et SMM : 33

→ **Attribution de subventions visant à cofinancer des actions d'animation, de promotion et d'aide aux entreprises :**

- Économie culturelle et créative : 113 000 €

- Aide à la Création d'entreprises : 100 000 €

- Commerce et Artisanat : 92 300 €

- Expertise en développement économique : 63 000 €

- Économie Circulaire : 15 000 €

- Agriculture : 98 000 €

Soit un total pour 2021 de 481 300 €

→ **Gestion des incidents sur les zones d'activités économiques**

Depuis septembre 2021, le service développement économique devient la porte d'entrée des incidents dans les zones d'activités du territoire ACCM. Chaque sollicitation est enregistrée, étudiée et donne lieu à une expertise puis une intervention technique, selon la nature de l'incident : près de 40 incidents enregistrés depuis le 1er septembre dans les ZAE ** (luminaires, voiries, espaces verts, encombrants...)

→ **Commercialisation de terrains sur la ZA* du Roubian**

- 6 terrains ont été vendus à des entreprises locales en développement, au sein de la ZA du Roubian représentant 20 000 m² de terrain et une trentaine de création d'emplois. Ces entreprises sont : Pallas cuir, Calvo, IMT transport, Azur Trade, Ecosutdio, Vent du sud (signature le 5/11)

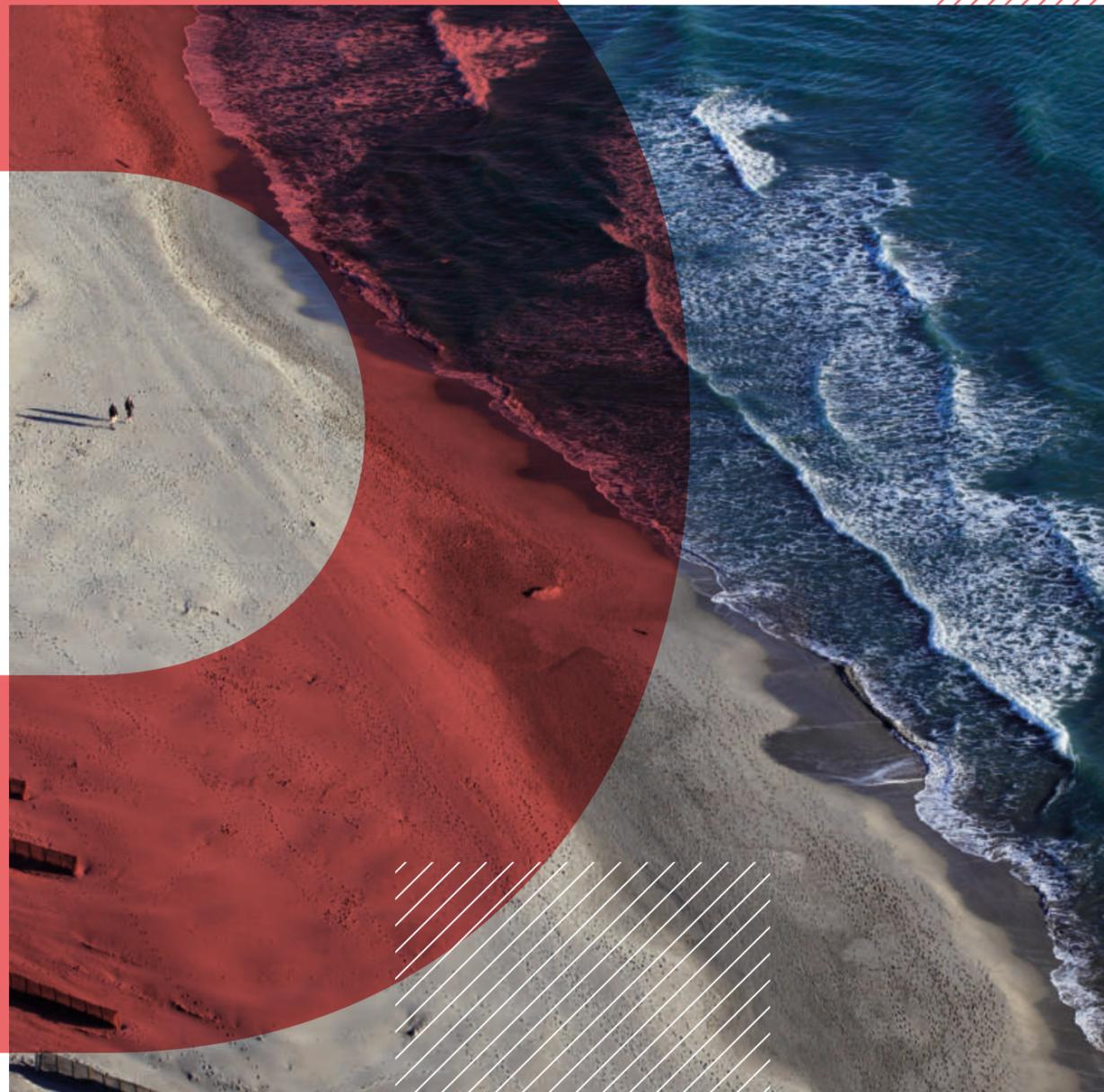
- 6 projets sont sous compromis de vente, représentant 68 327 m².

À titre de comparaison, entre 2014 et 2020, 9 terrains ont été vendus, représentant 37 705 m².

→ Aménagement de la ZA* du fer à cheval achevé (début de la commercialisation en 2022) : 7 lots de 1 500 à 5 500 m². Pour rappel, les premières réflexions concernant cette zone datent de 2007.

* ZA: Zone d'activité ** ZAE: Zone d'activité économique

Promotion du tourisme



© Florent Gardin

Conception / promotion

- Conception d'un dossier de presse et d'un communiqué de presse en collaboration avec une agence spécialisée pour promouvoir les spots incontournables et les richesses touristiques du périmètre Crau-Montagnette auprès de nombreux médias
- **Mise à jour du guide hébergement « Bon séjour » et du guide restauration « Bon appétit »** du périmètre Crau-Montagnette et diffusion auprès des professionnels, accueils offices du tourisme du départements et limitrophes, musées, etc



- Mise à jour des plans touristiques des communes de Tarascon et Saint-Martin-de-Crau
- Création d'un groupe de travail promotion du tourisme pour travailler de concert avec les communes et ses représentants du périmètre Crau-Montagnette
- Recherche d'influenceurs/influenceuses et élaboration du programme pour les 2 influenceuses ayant acceptées de découvrir et de promouvoir le territoire

Professionalisation

- Participation à différents webinaires pour mieux connaître les tendances touristiques et relancer le tourisme
- Participation aux différentes séances de formations sur les nouvelles fonctionnalités développées sur l'outil APIDAE (réseau national d'informations touristiques)
- Participation aux différents webinaires organisés par la Fédération Régionale des Offices de Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur pour notamment mieux communiquer en tant de crise
- Participation des webinaires dédiés à la taxe de séjour

Communication

- Reprise en main des réseaux sociaux du service faute de chargé de mission e-tourisme
- Mise en place d'un calendrier de publications sur les réseaux sociaux
- Valorisation sur Myprovence et sur les réseaux sociaux des restaurants et traiteurs du territoire proposant des menus spécifiques à l'occasion de fêtes annuelles : St Valentin, fêtes de fin d'année, ...
- Diffusion de l'agenda mensuel touristique et culturel des événements de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues
- Diffusion de la newsletter touristique bimensuelle
- Collaboration étroite avec Provence Tourisme sur les relations Presse et médias pour assurer la promotion du territoire selon les demandes journalistiques
- Promotion du territoire via les stories, les publications et blogs des 2 influenceuses accueillies sur le territoire
- 2 accueils presses effectués à Saint-Martin-de-Crau portant sur la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau et sur l'Écomusée de la Crau
- Valorisation de la Tarasque et de son histoire au Japon avec Atout France à l'occasion du lancement d'un film dédié aux animaux, monstres et créatures étranges

Projets touristiques : suivi/participation

- Organisation et animation des groupes de travail promotion du tourisme ACCM
- Participation aux réunions des Parcs Naturels Régionaux Alpilles et Camargue
- Projet valorisation Provence Fluviale
- Participation aux réunions OT de Provence Tourisme
- Suivi du Comité d'itinérance La Méditerranée à vélo et de la filière vélo
- PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) : volet touristique
- Participation au montage du 6^e Schéma départemental du développement du tourisme et des loisirs de Provence Tourisme

Emploi et insertion

Soutenir l'accès à l'emploi pour les habitants qui en sont exclus



© Florent Gardin

Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie)

ACCM porte et anime ce programme d'accompagnement à l'emploi, co-signé par l'État, la Région, le Département, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) du pays d'Arles et soutenu par l'Europe. L'objectif du Plie est d'améliorer l'accès à l'emploi et à la qualification des personnes en difficultés, à travers la construction et la mise en œuvre de parcours individualisés.

Une continuité du Plie pendant la crise sanitaire :

- Maintien de l'accompagnement renforcé
- Soutien et orientation pour les situations d'urgence
- Adaptation de l'offre de services et mise en place d'actions spécifiques

Les résultats 2021

En dépit de la situation inédite liée à la crise sanitaire :

- 706 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi, dont 79 % allocataires du RSA. Le Plie s'adresse aux personnes les plus fragiles.
- 288 personnes ont accédé à l'emploi
- 24 actions financées dont 16 par ACCM
ACCM : 167 000 € / Département, Région, Fonds social européen : 897 682 €

Le Plie, un laboratoire d'expérimentation

Un format original; Hop!emploi:

Dans le cadre de sa mission d'ingénierie, le Plie a construit une action innovante : Hop!emploi qui propose un parcours complet, concentré sur 5 jours, allant de la découverte des métiers jusqu'à la mise en relation avec des entreprises qui recrutent.

Agissant comme un véritable accélérateur, Hop!emploi s'articule autour de rencontres et témoignages de professionnels, visite d'entreprises, présentation des formations, ateliers de préparation à l'entretien d'embauche, exercice de gestion du stress et des émotions en situation d'emploi et pour finir un job dating avec des recruteurs. La semaine s'est achevée par un Job dating

Deux Hop!emploi thématiques ont été organisés en 2021 : l'un sur la logistique et l'autre sur le service à la personne.

Le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique offrent un tremplin vers l'emploi à des personnes qui, du fait de leur parcours, ont besoin d'un accompagnement spécifique. La communauté d'agglomération accompagne et soutient le développement économique de ces structures à travers la commande publique (157 000 €) ou par le biais de subventions aux chantiers d'insertion (110 000 €).

1^{ère} édition des Rencontres de l'emploi

Organisée par ACCM en partenariat avec Pôle emploi et Initiative pays d'Arles, cette manifestation a été maintenue, malgré le contexte sanitaire, avec des modalités adaptées. La phase « ateliers de préparation » a été déployée en proximité sur les communes du territoire, pendant 2 semaines pour permettre une participation optimale et respectueuse du protocole sanitaire.

- 8 ateliers différents (CV, simulations entretiens d'embauche, gestion du stress, faire bonne impression en entreprise, etc.) ont été proposés dans le cadre de plusieurs séances donnant lieu à 312 inscriptions.
- Le Job dating, dans un format restreint, a accueilli 40 recruteurs (85 offres et environ 250 postes) et plus de 300 candidatures.
- 85 personnes ont participé à la demi-journée des entrepreneurs qui rassemblait 22 partenaires et plusieurs ateliers thématiques.

Promotion et mise en œuvre des clauses d'insertion

Objectif : soutenir l'emploi local à travers la commande publique et privée
ACCM assure la gestion et l'animation de ce dispositif sur son territoire. Une trentaine de donneurs d'ordre partenaires sont engagés dans la démarche.

- Les résultats 2021 :
 - 55 marchés « clausés » dont 15 marchés ACCM
 - 88 726 heures d'insertion
 - 281 personnes embauchées

Soutien aux acteurs majeurs de l'emploi et de l'insertion

- Mission locale : aider les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle (179 767 €)

Aménagement du territoire



© Florent Gardin

Grands projets d'aménagement

→ **Suivi du projet de contournement autoroutier d'Arles** : participation au groupe de travail avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la ville d'Arles / préparation de la période de concertation et modification du calendrier (contexte sanitaire)



Représentation du projet global - source : DREAL

→ **Comité syndical « Provence fluviale »** : finalisation de l'étude pour la création de zones d'accueil liées aux appontements fluviaux à Tarascon, Arles, Port Saint-Louis-du-Rhône et Martigues.

→ **Pôle d'échange multimodal d'Arles (PEM)** : travail sur la mise en œuvre d'un protocole d'intention générale relatif à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal Ville / ACCM / Région / SNCF Immobilier / SNCF Gare et connexions.

→ **Accompagnement financier au titre des grands projets** : ACCM a attribué un fonds de concours pour l'aménagement du Parc des Ateliers sur la commune d'Arles d'un montant de 3 M€ sur une période de trois ans (2019-2021).

→ **Poursuite du projet de réhabilitation des bâtiments existants du site des papeteries Étienne** :

- Validation de la phase PRO (finalisation du projet avant consultation des entreprises) de la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du bâtiment – recherche de pistes d'optimisation financière
- Recherche de financements complémentaires sur l'opération de réhabilitation
- Finalisation de l'étude sur le fonctionnement hydrologique de la zone humide de Trinquetaille et mise en place d'une instance de travail avec les services de l'État relative aux mesures de protection et aux possibilités d'aménagement du secteur

Mobilités actives

→ **Lancement mi 2020 de l'étude relative à l'élaboration du schéma directeur cyclable d'ACCM** : validation de la première phase de l'étude consacré au diagnostic sur l'ensemble du territoire.

Affaires foncières

→ **Échanges et validation de l'acquisition du cabinet médical** au sein du centre commercial de Barriol dans le cadre du projet global de rénovation du quartier

Acquisitions par ACCM :

1 / Cabinet médical au sein du centre commercial de Barriol

2/ Locaux d'activités d'environ 1 100 m² au sein d'un terrain comprenant deux parcelles soit 2 312 m² en entrée de quartier Barriol

→ **Poursuite du partenariat avec l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF Paca)** pour le portage foncier de sites stratégiques et les échanges autour de la mise en œuvre d'une convention d'intervention foncière au sud du territoire arlésien.

Convention Habitat multi sites

- Lancement d'un étude de faisabilité sur le site de l'Auberge des épis à SMC en vue du lancement d'une consultation opérateur en 2022

Réflexion sur le développement du port de plaisance à Arles et de sa maîtrise foncière préalable

- Rédaction d'une convention d'anticipation foncière au sud du territoire arlésien visant à acquérir des fonciers stratégiques sur le secteur de développement du port de plaisance - pont Van Gogh
- Travail avec la commune d'Arles pour la mise en œuvre d'une zone d'aménagement différé sur le même périmètre que la convention d'anticipation. Sollicitation de la préfecture faite via délibération de la commune d'Arles.

ZAD : procédure qui permet aux collectivités, via l'utilisation d'un droit de préemption particulier, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière de terrains où il est prévu à terme une opération d'aménagement, et ainsi d'éviter que l'annonce de ce projet ne provoque une envolée des prix

→ **En lien avec le service de l'eau et de l'assainissement**

- **Édition n°2 du référentiel pour la conformité des travaux** et l'intégration des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées en habitat collectif.

La communauté d'agglomération met en œuvre, sur le périmètre communautaire, une démarche qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Mobilités



© Communication ACCM

Le réseau Envia

ACCM est un acteur majeur dans le domaine de la mobilité avec près de 10 M€ consacrés en 2021.

L'année 2021 a encore été perturbée par la pandémie et la crise sanitaire, et les ratios n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019. Le choix fort a néanmoins été fait de maintenir une offre de service de qualité pour accompagner les habitants du territoire.

D'ailleurs, une forte augmentation de l'offre a permis, dans le cadre de l'avenant 3 au contrat de DSP (délégation de service public), début juillet 2021, la concrétisation de ce travail qui s'est opérée sur le terrain :

- Adaptation des temps de parcours des lignes 1, 2 et 5
- Fréquence de 20 minutes pour les lignes 1 et 2 toute l'année sauf l'été
- Prolongation de la ligne 3 jusqu'à Gimeaux toutes les 30 minutes jusqu'alors desservi en transport à la demande
- Renforcement de l'offre sur la ligne 4 et modification de l'itinéraire pour desservir Fourchon depuis Griffeuille.
- Création de la ligne 6 pour desservir Fourchon depuis Barriol et Griffeuille. Cette ligne dessert également le secteur du Pont Van Gogh en développement (300 logements à venir).
- Ajout d'un aller / retour les samedis et pendant les vacances scolaires le soir pour les salariés notamment sur la ligne Agglo 20.
- La ligne 5 garde le même itinéraire y compris les samedis
- La ligne A équipée de deux véhicules électriques : première ligne du réseau 100% électrique.
- Mise en place d'une signalétique sur les abribus, à l'image de ce qu'il y a déjà sur les poteaux d'arrêts.

Chaque jour, cinquante-six véhicules transportent tous les voyageurs, dont près de **3 500 écoliers**, collégiens et lycéens vers leurs établissements scolaires.

Par ailleurs, le réseau de transport Envia, de la communauté d'agglomération a transporté cette année **1 530 000 voyageurs**.

Le total des km réalisés est de : **2 154 369 kms « commerciaux »**,

Il faut noter un retour de la fréquentation sur le réseau, à plus de 90% par rapport à une année en situation normale (2019).

Le développement de la dématérialisation des titres

Avec le système billettique, les **usages des fonctionnalités dématérialisées ont poursuivi leur augmentation en 2021**, la boutique en ligne permettant aux usagers déjà abonnés de pouvoir recharger leurs titres depuis leur domicile.

Consistance du réseau

- 7 lignes urbaines à Arles, plus 1 le dimanche
- 5 lignes interurbaines qui relient les villages et communes d'ACCM
- 1 ligne interne à Saint-Martin-de-Crau
- 1 ligne interne à Tarascon
- Du transport à la demande à Arles et Saint-Martin-de-Crau
- 16 lignes à vocations scolaires également ouvertes à tout public
- 1 ligne réalisée avec un vélo triporteur dans le centre-ville d'Arles (Hopla!).

Prévention

Les actions habituelles de prévention et de sécurisation avec les élèves ont pu reprendre cette année à la rentrée 2021.

Les navettes spéciales ont été mises en place, pour accompagner les usagers pour les différents événements organisés (féria ...).

SIG et aménagement numérique



© Florent Gardin

Service de l'information géographique

→ L'activité du service SIG est centrée sur le développement de ses applications, la réalisation de plans, la fourniture de données, et l'aide aux communes dans la gestion de leurs dossiers grâce à la fourniture de données cartographiques et statistiques. Comme en 2020, un **bilan sur l'utilisation du portail cartographique** mis à disposition des services communautaires et communaux ainsi que du grand public a été établi.

→ Quelques chiffres - Le portail cartographique d'ACCM

4 applications grand public

24 applications métiers

300 utilisateurs

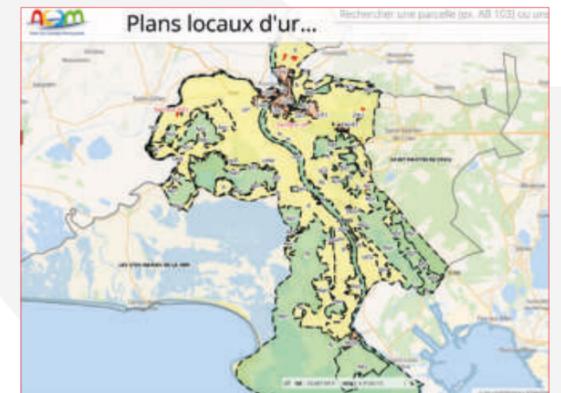
1 542 cartes créées depuis 2011

66 000 visites sur l'année 2021
(dont 50 000 visites «carte grand public»)

→ Accompagnement à la **mise en place du GNAU** (Guichet Numériques des Autorisations d'Urbanisme) **pour 5 communes du territoire** : Arles, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues.



→ Aide à la commune d'Arles dans la **mise à jour de son Plan Local d'Urbanisme et dans son dépôt sur le géoportail de l'urbanisme (GPU)**



Autres travaux

→ Signature de 3 conventions pour la fourniture de données avec le Symadrem (Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer), le Smgas (Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles), et Air liquide.

→ Signature de 11 conventions de mise à disposition de données cartographiques issues du SIG à des bureaux d'études et divers prestataires d'ACCM et des communes, qui travaillent dans les domaines de l'urbanisme, le foncier, l'habitat, les réseaux, etc...

→ Numérisation des circuits de collectes « déchets ménagers » et « tris sélectifs » sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

→ Versement des adresses des communes du territoire d'ACCM sur le guichet national des adresses afin de les mettre à disposition en téléchargement « open data » pour tous les opérateurs intéressés.

Habitat

Parc public

Financement de la production de logements sociaux

104 % des objectifs annuels de l'État

→ **180 logements locatifs sociaux** (LLS) ont été agréés en 2021 alors que l'objectif SRU (Loi Solidarité et renouvellement urbain) était de 173.

Tarascon était exemptée d'objectifs de production en 2021.

L'année 2021 confirme la production en hausse sur le territoire des PLS (financés par le prêt locatif social) qui sont des logements locatifs sociaux mais dont les loyers sont plus proches de logements intermédiaires, avec l'agrément de 51 logements de ce type.

- 148 LLS à Arles.
- 32 LLS à Saint-Martin-de-Crau.

Fonds propres ACCM

→ **587 000 € de subventions ACCM** ont été accordés en 2021 pour la création de logements sociaux.

Fonds délégués par l'État

→ **ACCM est délégataire des crédits de l'État sur les aides à la pierre.**

592 500 € de subventions sur les crédits de l'État délégués à ACCM ont été accordés.

Parc privé

→ Diffus

En 2021, 784 718 € de subventions sur les crédits Anah, délégués à ACCM, ont été accordés à des projets de travaux sur le territoire d'ACCM, dans un cadre d'intervention appelé diffus, soit hors OPAH-RU.

Les subventions octroyées l'ont été à destination de propriétaires occupants ou bailleurs sous conditions spécifiques et, pour des travaux de rénovation globale ou énergétique ou d'adaptation de leur logement.

* NPNRU: Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

** OPAH-RU: Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement Urbain

→ OPAH-RU** d'Arles et de Tarascon

Ces 2 dispositifs d'une durée de 5 ans (2021-2026), s'inscrivent dans la stratégie d'intervention en cours d'Action Cœur de Ville (ACV). Pour Tarascon, l'OPAH-RU s'inscrit également dans la stratégie d'intervention NPNRU*. Les OPAH-RU d'Arles et de Tarascon interviennent particulièrement sur :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé.
- La réduction de la vacance.
- L'incitation à la rénovation privée des immeubles et logements.
- L'amélioration du parc via des aides à la réhabilitation des logements. La production d'une offre locative répondant à la demande.

La participation financière prévisionnelle aux travaux, pour 5 ans (2021-2026), des partenaires (ACCM, Anah, Région Sud PACA, Département 13, ville d'Arles, ville de Tarascon, Action Logement, Banque des Territoires) à ces dispositifs, s'élève :

- à 3 276 069 €, dont 708 987 € d'ACCM pour l'OPAH-RU « Arles Cœur de Ville » et
- à 4 422 074 €, dont 1 048 343 € d'ACCM pour l'OPAH-RU « Cœur de Ville de Tarascon ».

En 2021, outre les actions de lancement de ces 2 OPAH-RU dont :

- le calage avec les acteurs et partenaires et, avec le bureau d'études Urbanis en charge du suivi-animation de ces OPAH-RU,
- l'organisation et la mise en place des permanences,
- les actions de communication (conception, impression, diffusion des supports)
- l'officialisation du démarrage de ces opérations par un comité de pilotage en date du 22 juillet 2021,

Résultats des 6 mois de suivi-animation :

- 4 dossiers OPAH-RU représentant 74 423 € de subventions, tous financeurs confondus, ont été engagés, 2 dossiers propriétaires occupants (1 à Arles pour des travaux énergie et 1 à Tarascon pour des travaux autonomie), 2 dossiers ingénierie (1 à Arles et 1 à Tarascon),
- 67 contacts représentant 94 logements ont été renseignés (Arles + Tarascon).

→ Copropriété des Ferrages à Tarascon

La copropriété « Les Ferrages du Cours » à Tarascon connaît de graves difficultés. Depuis plusieurs années, elle fait l'objet d'une attention particulière de la part d'ACCM.

Elle a besoin d'être accompagnée dans un processus de redressement qui permettra, d'améliorer le fonctionnement, la gestion et la situation financière de la copropriété, puis, d'engager progressivement la requalification durable de la copropriété.

En 2020, la connaissance de cette copropriété s'est précisée grâce à un diagnostic flash copropriété produit par l'ADIL 13. Un arrêté préfectoral portant création de la commission chargée de l'élaboration du plan de sauvegarde a été pris le 05 juillet 2021.

→ Permis de louer

Ce dispositif, consiste en une autorisation préalable à la mise en location sur un périmètre défini. La zone choisie est celle du centre ancien de Tarascon, correspondant au périmètre du quartier politique de la ville, ainsi que la copropriété des Ferrages.

A l'issue de la période d'évaluation, il pourra être reconduit, pérennisé, étendu aux autres communes d'ACCM intéressées.

Petite Ville de Demain / Saint-Martin de Crau

La commune a été retenue dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, en décembre 2020.

Le travail, en 2021, entre les différents services de la ville, d'ACCM et des partenaires a permis d'aboutir à une convention d'adhésion, validée en conseil communautaire le 27 octobre 2021. Une étude habitat privé (Petite Ville de Demain / Saint-Martin de Crau) est envisagée, en vue de la mise en place d'un dispositif en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Gens du voyage

→ **Gestion de l'aire d'accueil d'Arles dans le cadre d'une Délégation de Service Public** (23 emplacements pour 46 caravanes) :

un taux d'occupation de 78 % en hausse après la baisse enregistrée en 2020 expliqué par la crise sanitaire. Le public reste jeune avec 83 % de moins de 40 ans

→ **Quelques données de fréquentation :**

- 107 caravanes (103 en 2019 ; 70 en 2020)
- 172 personnes (216 en 2019 ; 127 en 2020)
- Taux d'occupation : 78 % (71% en 2019 et 57% en 2020)
- Durée moyenne du séjour : 108 jours (73 en 2019 ; 119 en 2020)

→ **Suivi du lancement de la démarche visant à construire une aire d'accueil** des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau.

→ **Suivi de la révision du schéma départemental** de l'accueil des gens du voyage.

Observatoire de l'habitat

L'observatoire de l'habitat a été mis en place en 2019 et confié à l'Adil 13 dans le cadre de la convention entre ACCM et l'Adil. Le travail de l'année 2021 a porté sur le logement social et les marchés de l'habitat.

→ **Poursuite de l'observatoire des loyers du parc privé**

Missionnée par ACCM, l'ADIL 13 observe et analyse l'évolution des loyers du parc privé sur le territoire. En 2021, le loyer médian d'un appartement tout types confondus est de 10,6 € / m² (10,4 € / m² en 2020).

Soutien aux actions d'hébergement spécifique

Dans le cadre du PLH (Plan local de l'habitat) ACCM a soutenu financièrement trois opérations à hauteur de 139 000 € au total, soit :

- 51 000 € pour l'accueil de jour « hors les murs » du CCAS d'Arles
- 72 000 € pour la maison Copernic (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et Centre d'hébergement d'urgence) du Groupe SOS
- 8 000 € pour l'accompagnement social de la résidence sociale « la garrigue » par Alotra
- 8 000 € pour le service d'accueil d'hébergement de femmes victimes de violences (SAHFEVVI) par l'association Maison d'accueil

Poursuite de la mise en place des instances de la réforme de la demande de logement social.

Après la production du document cadre de la Cil (Comité interprofessionnel du logement) en décembre 2019, l'Agence d'urbanisme du pays d'Aix (Aupa) a continué à accompagner ACCM pour la mise en place de la **convention intercommunale d'attribution** (CIA).

Cela a permis la réalisation du diagnostic et la finalisation de la construction de la CIA qui a été approuvée par ACCM en décembre 2021.

Politique de la Ville



© Communication ACCM

La politique de la ville est la politique publique de solidarité conduite par l'État et les collectivités afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté (quartiers prioritaires ville - QPV), où les revenus des habitants sont les plus faibles. Elle vise la mise en œuvre d'actions de développement social et d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, définie dans un contrat 2015-2023, dit de « ville » (par opposition à rural). Celui-ci est localement mis en œuvre par ACCM.

Les quatre QPV

→ Les quatre QPV du territoire ACCM accueillent 15 000 habitants (un habitant ACCM sur cinq et près d'une famille sur deux du parc locatif social). Trois sont situés à Arles : les quartiers de grands ensembles d'habitat locatif social des années 1970 : Barriol, Trébon et Griffeuille et un à Tarascon regroupant le Centre historique et l'ensemble d'habitat collectif des Ferrages

Subventions

→ En 2021, ACCM a financé 332 500 € de subventions dans le cadre du contrat de ville dont 213 540 sur Arles et 118 960 € sur Tarascon (80 actions portées par plus de 50 opérateurs différents, majoritairement des associations locales) et 106 500 € hors contrat de ville dans les champs de la prévention et santé (14 actions); soit un total de 439 000 €.

→ Ceci avec un large champ d'intervention : cohésion sociale (dont actions éducatives), habitat et cadre de vie (y compris travaux de proximité), emploi et développement économique et prévention de la délinquance - accès au droit et aides aux victimes.

Dispositifs associés

→ En complément de ces financements, ACCM assure également l'animation de dispositifs associés : sur la réussite éducative (Programme de réussite éducative - PRE), la santé (Atelier santé ville - ASV), le cadre de vie (Gestion urbaine et sociale de proximité - Gusp et intervention des bailleurs liée à l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB), la participation des habitants (Fond de participation des habitants - FPH) et la Maison de justice et du droit - MJD d'Arles (fonctionnement des locaux et gestion de l'accueil - plus de 5 000 personnes reçues).

Aide exceptionnelle

→ Une action phare : L'aménagement participatif de la placette des Gradins

La détérioration du climat social du quartier de Barriol a des répercussions sur les espaces extérieurs. Ces dernières années, ceux de la placette des Gradins, étaient devenus vétustes, voire inadaptés. Certains jeux avaient été enlevés, laissant un espace sans usage défini, et des conflits d'usages le soir, générant de fortes nuisances sonores.

Néanmoins, la placette continuait d'être fréquentée avec des adultes sur les bancs en périphérie et des enfants jouant au centre. Elle est un lieu d'échanges pour les locataires, qui ont exprimé un besoin d'avoir un espace extérieur de qualité et donc de le qualifier.

Dans ce sens, le bailleur Famille & Provence y a lancé un projet d'aménagement participatif en lien avec la démarche de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Il a confié, début 2021, la mission à un prestataire spécialisé, le Cabanon vertical. Il s'agissait de proposer l'animation d'une démarche avec les locataires, gestionnaires, acteurs et partenaires locaux, autour de l'aménagement d'espaces de proximité et partagés, au cœur de la résidence des Gradins (en lieu et place de l'ancienne aire de jeux pour enfants).

Le coût de cette opération est de 22 000 € HT, comprenant l'ingénierie de conception, l'animation participative, la conception et la réalisation. Elle est financée dans le cadre de l'abattement de TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties). Les structures de proximité du quartier sont associées au projet, avec le centre social, l'ADDAP (Association Départementale Développement Prévention), Regards et le conseil citoyen.

L'opération s'est déroulée de mars à juin 2021 de la façon suivante :

- Animation d'ateliers afin de définir un diagnostic des usages et des envies/besoins, ainsi que les lieux potentiels, sous forme de bureaux de rue, (3 séances sur site). Temps d'échanges avec les structures locales, institutionnels, gestionnaires et habitants
- Réalisation de l'esquisse du projet et des plans d'exécution, validation du projet, en lien avec la ville pour les aspects réglementaires, coconception avec les habitants / usagers
- Préfabrication des structures,
- Lancement du chantier et coconstruction sur site avec un chantier éducatif de l'ADDAP (3 jeunes concernés), financé dans le cadre de la programmation du contrat de ville,
- Repas de fin de chantier le 24 juin 2021 avec locataires, habitants et partenaires (financé par le Fond de participation des habitants d'ACCM à hauteur de 278 €).

Cette opération a été une grande réussite, et a permis d'enclencher une réelle dynamique partenariale.

Rénovation urbaine



Renouvellement urbain

Deux projets de Renouvellement urbain: (NPNRU) des quartiers de Barriol à Arles et Centre-Historique Ferrages à Tarascon: une dynamique autour du cadre de vie, de l'habitat, des équipements publics et commerciaux avec et pour les habitants. ACCM, porteur de projet, a élaboré un programme d'actions partagé avec les partenaires et les habitants pour chaque quartier.

À Arles (Barriol), ACCM conjointement avec la ville a travaillé sur la construction d'un projet partagé qui répond aux nombreux enjeux et attentes de ce quartier. Un projet ambitieux présenté en septembre 2021 auprès de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), un comité d'engagement prévu en mai 2022 pour une contractualisation début 2023.

Ce futur projet repose sur les objectifs suivants :

- Retisser les liens du territoire avec le quartier
- Redonner de la valeur d'usage et retrouver des aménités urbaines au quartier
- Insuffler de nouvelles dynamiques sociales, économiques et culturelles
- Améliorer et diversifier l'habitat au bénéfice des habitants

À Tarascon, un projet d'investissement à hauteur de 14 M € a été validé le 16 octobre 2020 en comité d'engagement régional.

Le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Centre-Historique Ferrages d'ACCM, ses objectifs et orientations expriment l'ambition conjointe d'ACCM et de la commune de Tarascon de répondre aux dysfonctionnements de ce quartier éligible en agissant sur plusieurs leviers :

a) Soutenir l'attractivité des territoires aussi bien résidentielle que commerciale,

- Requalifier le parc immobilier du centre ancien, en particulier la partie Est
- Accompagner la copropriété des Ferrages
- Dynamiser le tissu commercial du centre historique de Tarascon
- Renforcer l'offre d'équipements publics
- Requalifier et hiérarchiser des espaces peu qualitatifs ou sans usage

b) Améliorer la gestion des flux et stationnement des véhicules, pour rouvrir les quartiers sur la ville et optimiser leur fonctionnement interne

- Repenser les mobilités et mettre en œuvre une stratégie globale de circulation multimodale et de stationnement
- Désenclaver les Ferrages et ouvrir le centre-ville.

c) Favoriser les liens sociaux par la mise en place d'échanges entre les acteurs des quartiers (acteurs économiques, associatifs en lien direct avec les habitants) ainsi que la mixité sociale et intergénérationnelle.

- Impliquer les acteurs du quartier,
- Associer les habitants.

Action « Cœur de Ville »

Un programme qui permet d'apporter une réponse globale aux difficultés rencontrées pour redynamiser les cœurs de ville en améliorant les conditions de vie de ses habitants.

En 2018, Arles et Tarascon se sont engagées aux côtés d'ACCM dans le programme Action Cœur de Ville (ACV).

En juin 2020, l'État a approuvé, sur sollicitation d'ACCM, deux périmètres distincts d'Opération de revitalisation de territoire (ORT), sur Arles et Tarascon. Le 17 décembre 2020, le comité régional d'engagement a validé l'avenant 1 de la convention ACV Tarascon présentant un plan pluriannuel de 28 actions jusqu'en 2025 répartis en 5 axes :

→ Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

(5 actions dont l'Opah-RU, NPNRU, Permis de louer, Plan de sauvegarde copropriété des Ferrages)

→ Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré (7 actions dont le Fisac, le label Ville et métiers d'art, application numérique pour les commerçants)

→ Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions (3 actions)

→ Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (7 actions)

→ Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs (6 actions)

Petites villes de demain

La commune de Saint-Martin-de-Crau a été retenue dans le cadre du dispositif Petites villes de demain en décembre 2020.

« Petites villes de demain (PVD) vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a

pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. » source agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Pour ce faire, l'offre de services du programme PVD rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités.

Ce qui est attendu dans le cadre du programme, c'est la définition d'une stratégie pour le centre-ville à formaliser dans le cadre d'une convention d'adhésion.

Le travail des différents services ville et ACCM et partenaires en 2021 ont permis d'aboutir à une convention d'adhésion qui a été validée en conseil communautaire le 27 octobre 2021 pour être signé par l'ensemble des partenaires début 2022.

Le conservatoire de musique du Pays d'Arles



© Florent Gardin

La rentrée 2021, restera marquée par les effets de la pandémie de Covid-19. Même si l'accès aux sites d'enseignement a pu s'envisager librement, les différents épisodes de fermeture et de couvre-feux sur l'année scolaire passée ont entraîné une baisse des effectifs entre novembre 2020 et juin 2021 (- 200 élèves). De plus, l'impossibilité d'accueillir sur site les élèves adultes du conservatoire de novembre 2020 à mai 2021, a renforcé cette tendance.

L'assouplissement des contraintes sanitaires nous a permis d'engager des interventions musicales dans plusieurs crèches du territoire. 210 très jeunes enfants ont bénéficié de la venue d'une enseignante du conservatoire (dumiste) chaque semaine.

Les activités dans les EHPAD et maisons de retraite ont pu reprendre. 138 résidents ont été concernés par les interventions musicales.

Le service de l'action culturelle du conservatoire, toujours impacté par les mesures sanitaires à la rentrée 2021 (pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans), a pu à nouveau programmer les manifestations prévues dans le respect des contraintes sanitaires.

Effectifs

- Elèves en cursus : 1 007 élèves
- Orchestre à l'école : 335 élèves
- Effectifs total: 1 354 élèves

- Effectifs de l'intervention musicale en milieu scolaire : 3117 élèves en septembre 2021

- Heures d'enseignement Septembre 2021 : 627h15

L'enseignement musical

→ Instruments polyphoniques

Baisse des effectifs dans les classes de piano. Nombre d'élèves en hausse en guitare et en harpe avec une enseignante très dynamique et particulièrement investie. Stabilité au niveau de la classe d'accordéon.

→ Instruments de l'orchestre

Le nombre d'élèves inscrits au conservatoire dans ce département est en baisse (- 50 élèves au total)

→ Musiques actuelles

Stabilité des effectifs (158 élèves) et des temps d'enseignement hormis la classe de chant qui perd 7 élèves.

→ Musique ancienne

Effondrement du département Musique ancienne. Deux raisons qui sont intimement liées en sont la cause :

-La plupart des élèves de ce département sont des adultes. L'interdiction d'accéder aux locaux du conservatoire pour les adultes de novembre 2020 à fin mai 2021 (directive ministérielle pendant la crise sanitaire) a engendré un décrochage généralisé de ces élèves.

- Au vu des départs en cascade des élèves, l'enseignant en charge de la classe de viole de gambe a quitté le conservatoire en donnant sa démission.

Cette mesure d'exclusion des élèves adultes des conservatoires a brisé dans notre établissement plus de 20 années d'efforts soutenus pour faire émerger une véritable dynamique autour de la musique ancienne.

→ Autres pratiques collectives et heures mutualisées

Très nette augmentation de ces heures (plus de 35h) essentiellement liée au recrutement d'un enseignant à temps complet et à la création d'une classe de musique de chambre.

Nombre d'heures plus élevé pour l'encadrement de la classe d'orchestre du conservatoire (4h + 3h d'arrangements pour l'orchestre) avec comme objectif de renforcer cette classe pour qu'elle devienne, dans les années à venir, une vitrine de l'établissement.

→ Éveil musical - Formation musicale

Baisse des effectifs et des heures de cours en formation musicale qui coïncident avec la baisse du nombre d'élèves inscrits dans certaines classes instrumentales.

L'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

→ Les orchestres à l'école

335 élèves issus de 14 classes (de la maternelle au collège) ont bénéficié du dispositif « Classe orchestre à l'école ».

Le travail développé dans ce cadre est porteur et renforce l'image de notre conservatoire dont l'ADN, reste l'éducation artistique et culturelle. À noter, le souhait de l'Éducation nationale et du conservatoire de labelliser plusieurs de ces classes par l'association « Orchestre

à l'école ». Cette labellisation permettra aux élèves de bénéficier de projets d'envergure avec des artistes de renommée internationale.

→ Le Plan choral

Ce dispositif, souhaité conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, initié l'an dernier sur notre territoire, permet de renforcer la pratique du chant choral dans les écoles maternelles et élémentaires; le but étant de doter chaque école d'une chorale animée par l'équipe enseignante.

Dans ce cadre, les musiciens intervenant en milieu scolaire accompagnent les professeurs des écoles en leur apportant les clés nécessaires pour diriger des chorales. Les interventions se déroulent une fois par mois sur une demi-journée.

Les soutiens financiers

Le conservatoire a bénéficié de plusieurs soutiens :

→ Dans le secteur public :

- La Drac Paca attribue une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire (le ministère de la Culture ne finance habituellement pas les conservatoires à rayonnement intercommunal).
- Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a alloué une subvention de fonctionnement de 50 000 €.

→ Dans le secteur privé :

La Fondation Cléris et le fonds de dotation « Chœur à l'ouvrage » soutiennent le conservatoire à hauteur de 86 000 € en 2020 sur le projet d'orchestre à l'école du quartier prioritaire de Griffeuille à Arles.

L'action culturelle

Nos élèves et leur famille ont enfin pu retrouver le chemin des salles de concert.

Les moments forts :

Rentrée en musique (début septembre) ; Musiques en balade (de septembre à novembre) ; École du mélomane (de novembre à mars) ; Concerts des jeunes talents (décembre et mai) ; Les Suds en Hiver (Fin février-début mars) ; Scènes ouvertes (mars et juin) ; Fête de la musique (juin) ; Journées portes ouvertes (juin)...

Communication

Cette année a été marquée par le développement du site internet www.conservatoiredupaysdarles.fr activé en 2020, qui fait l'unanimité, par la mise en ligne d'une chaîne Youtube, d'une page Facebook et d'une page Instagram, toutes très suivies.

De nombreuses vidéos d'élèves et enseignants ont été réalisées et publiées.

L'édition de documents qui permettront de mieux faire connaître notre établissement d'enseignement artistique et de mieux le promouvoir a également été une priorité.

Eau et assainissement



© Communication ACCM

Renouvellement ou requalification des ouvrages

AEP (alimentation en eau potable)
et/ou **EU** (eaux usées) :

Le renouvellement des réseaux d'assainissement sur le territoire a été de l'ordre de **2,5 km**. Un poste de refoulement majeur a été reconstruit sur Arles et deux autres ont été réhabilités sur le territoire. Le réseau d'eau potable a été renouvelé sur un linéaire de **3 km** par la communauté d'agglomération. Aucune extension des réseaux n'a été faite sur le territoire communautaire.

Action phare

→ Une opération d'envergure dans le quartier Trinquetaille, démarrée en juillet 2019 s'est achevée en décembre 2020. Elle concerne le renouvellement et le **renforcement des réseaux d'assainissement et d'eau potable** du quartier Vittier.

→ **La reconstruction du poste de refoulement de la Roquette** qui draine 60% des effluents d'Arles s'est achevée en octobre 2020.

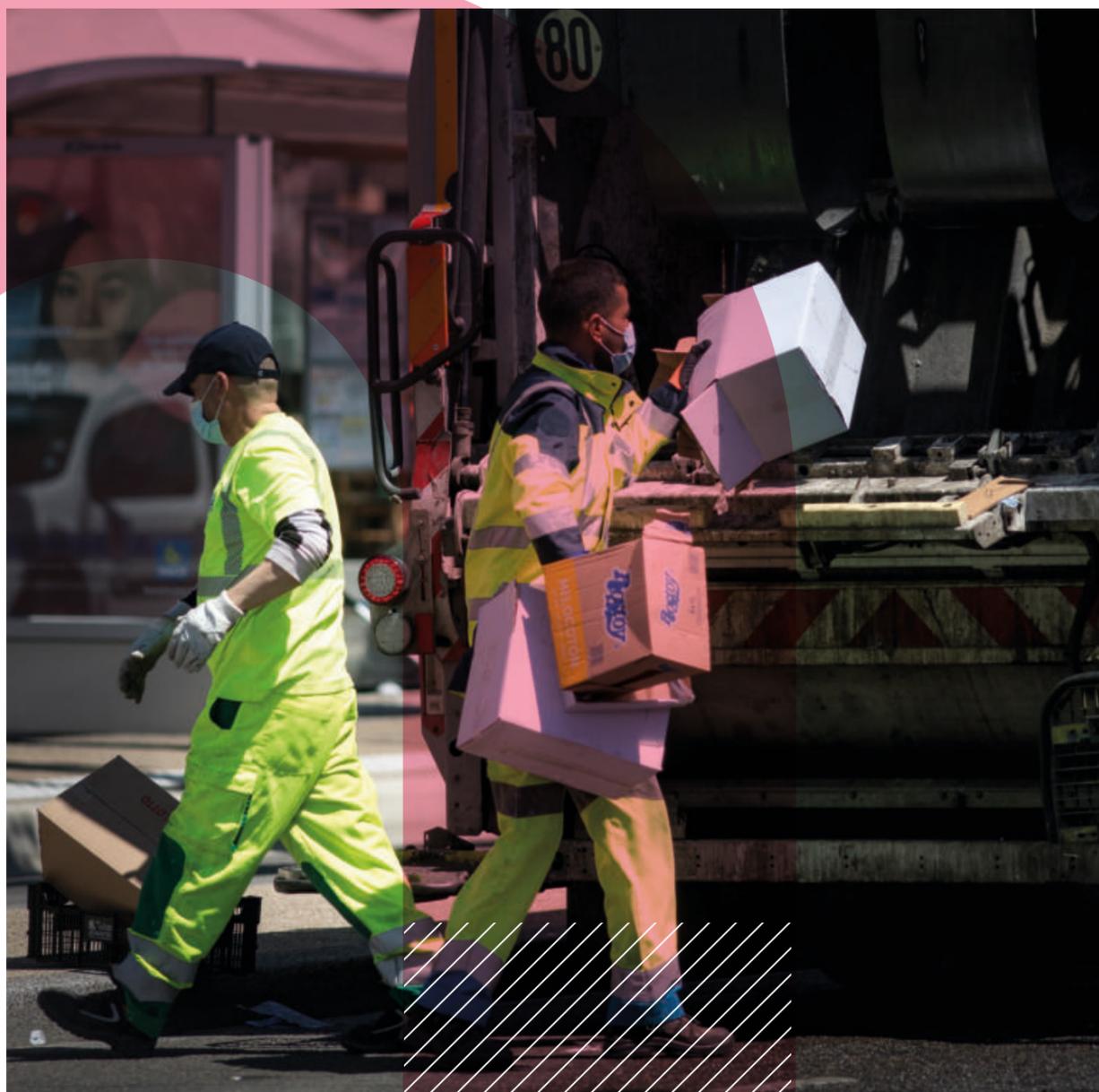
→ Sur Saint-Martin-de Crau, **700 m de réseaux d'eau et d'assainissement ont été renouvelés** sur le boulevard de la Libération afin de remplacer un réseau totalement effondré.

→ Le démarrage de la mise en place des **compteurs de sectorisation** sur le réseau d'eau potable est en cours de déploiement sur les communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau.

Finances

→ Le montant des investissements réalisé en eau et en assainissement pour 2021 est de l'ordre de **5 M€ HT**. Cette dépense reste maîtrisée avec l'apport de subventions de la part des partenaires financiers (Conseil départemental 13, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) et les recettes liées à la consommation d'eau.

Déchets ménagers et assimilés



© Florent Gardin

Dans une volonté affirmée de transition écologique de la gestion de proximité des déchets et pour tendre à une exemplarité en la matière sur le territoire, de nombreuses actions allant dans ce sens ont été entreprises par ACCM en 2021.

→ 425 000 € pour l'acquisition de véhicules de collecte, dont un nouvelle génération norme Euro 6 moins polluant en remplacement de son parc de véhicule vieillissant, qui est le cinquième des vingt-six qui remplaceront les véhicules classiques dans le cadre de l'engagement d'ACCM en faveur d'une énergie propre, économique et écologique pour sa flotte de bennes à ordures ménagères et de trois bennes « hydrido ».

→ 155 000 € pour l'acquisition d'un packmat électrique en déchèterie,

→ 180 000 € pour moderniser le point de tri du Sambuc,



© Florent Gardin

→ 554 composteurs individuels distribués sur les communes d'ACCM,

→ 2590 cartes de déchèterie distribuées,

→ 6 754 appels à info collecte

→ Biodéchets : Lancement d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets et d'une collecte séparée de ces derniers sur l'ensemble du territoire

→ La conduite des études préalables à la reconstruction de la déchèterie de Trinquetaille, pour une phase de travaux prévus en mars 2022.

→ Collecte : lancement d'une étude d'optimisation des circuits de collecte pour les communes d'Arles, Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Saint-Martin-de-Crau.



© Florent Gardin

→ Ateliers Zéro déchets (Tawashi, produits ménagers) proposés par les conseillères du tri et de prévention des déchets, sur les marchés, lors de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) dans les écoles ou à l'occasion des centres aérés d'été ...

→ La mise en place d'un assistant numérique Trizzy pour faciliter le tri des déchets à retrouver sur www.agglo-accm.fr



Environnement et prévention des risques

Gestion des eaux pluviales urbaines

Depuis le 1er janvier 2020 ACCM est dotée de la compétence gestions des eaux pluviales urbaines. L'année 2021 a permis de finaliser le travail commencé en 2020 avec l'ensemble des communes ainsi que l'AMO spécialisée en charge d'organiser le transfert de la compétence. La convention de gestion établie entre ACCM et les communes membres a été renouvelée en 2021 pour une année supplémentaire.

Les travaux de réhabilitation sur le canal de la Haute Crau

Saisie en 2019 par la préfecture, ACCM doit engager des travaux d'urgence sur l'infrastructure d'irrigation de l'ASA d'irrigation de la Haute Crau. Les ouvrages concernés par les travaux sont en ruines et menacent de s'effondrer, causant un véritable problème de sécurité pour les personnes et une perte considérable pour les agriculteurs si l'irrigation est coupée pendant la haute saison.

Suite aux diverses études lancées en 2020, ACCM a lancé en 2021 une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de régulation du canal. ACCM travaille activement afin de pouvoir démarrer les travaux dans les meilleurs délais, soit en 2022.

Compte tenu de l'étude d'avant-projet réalisée par le maître d'œuvre et de l'enveloppe budgétaire conséquente et contrainte allouée à l'opération, il a été décidé de scinder les travaux en deux phases afin de réaliser en priorité dans le premier temps les travaux sur les trois principaux aqueducs défaillants soit, l'Aqueduc de Chambremont, l'aqueduc de la Fourbine sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. L'enveloppe des études et travaux est ré évalué à 6 200 000 € HT pour les trois aqueducs.

ACCM qui porte la maîtrise d'ouvrage assurera 1 000 000 €/HT du financement des travaux. La réalisation de la deuxième phase pourrait être réalisée en 2024.

Prévention des risques

→ **Le dispositif de réduction de la vulnérabilité du risque inondation par le Rhône / Programme REVITER-INONDACTION :**

Partie intégrante du dispositif Reviter, le programme Inondation permet aux propriétaires de logements en zone inondable de bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit réalisé par un professionnel ainsi qu'un accompagnement technique, administratif et financier de la part d'ACCM et de ses partenaires (Europe, État, Région Sud), pour le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Dans la continuité de 2020, ACCM a réalisé en 2021 des campagnes de diagnostics de vulnérabilité inondation soit un total de 50 logements et 7 bâtiments publics diagnostiqués sur le territoire communautaire en deux ans. Le programme Reviter est prévu pour une durée de 3 années, soit jusqu'à la fin de 2022.

→ **La prévention du risque technologique :**

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont des outils réglementaires qui ont pour objectif de définir une stratégie locale de maîtrise foncière des terrains, des bâtiments et des activités exposées à des risques technologiques majeurs (sites classés Seveso seuil haut). De part une convention financière, l'exploitant à l'origine du risque ainsi que les collectivités participent au financement des travaux de protection (type : vitrages anti-explosion) prescrits aux propriétaires d'habitation situées dans le périmètre d'application du PPRT.

En conséquence, en 2021 ACCM a financé à hauteur de 47 000 € les diagnostics de vulnérabilité et les travaux prescrits par le PPRT de la société EPC et la PPRT de la société UERENCO, situées sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Divers « environnement »

- financement démolition,
- financement Prévigrèle

Contrats partenariaux

Optimisation et développement des contrats partenariaux pour ACCM :

→ **Travail avec le PETR** pour développer les actions dans le contrat régional d'équilibre territorial (CRET) avec le vote en fin d'année 2020 d'un avenant à ce contrat.

→ **Élaboration avec les services de l'État du plan de relance** concernant les projets portés par la DGAST et les services transversaux suite à la crise sanitaire de la Covid 19.

→ **Partenariats accrus** également avec le soutien du conseil départemental 13 et l'agence de l'eau sur diverses thématiques : l'eau et l'assainissement, la gestion de la collecte des déchets ménagers ou la requalification des zones économiques ou la thématique grands projets structurants pour le territoire du Pays d'Arles (Travaux de reconversion de la friche des Papeteries Étienne, travaux d'urgence du canal d'irrigation de la Haute Crau, lancement de l'étude pour la création du pôle d'échange multimodal, ...).

Observatoire fiscal

La mission observatoire fiscalité s'est poursuivie selon les axes suivants :

→ **Analyses et simulations fiscales :** conséquences de la crise sanitaire, impact sur les redevables TGEMAPI (taxe Gemapi) dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation en cours, exonérations de CFE (cotisation foncière des entreprises) et de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), projections concernant l'installation d'établissements économiques

→ **Révision des valeurs locatives des locaux professionnels :** mise en place d'outils en collaboration avec le SIG pour la visualisation des catégories de locaux professionnels et l'accompagnement de la CIID (commission intercommunale des impôts directs)

→ **Cartographie des établissements économiques :** renseignement et évaluation du produit fiscal de zones d'activité économique

→ **Optimisation des bases fiscales économiques**

→ **Module de présentation des impôts économiques pour ACCM.**

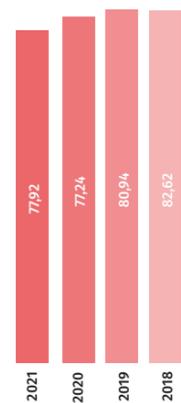


Services ressources

Finances

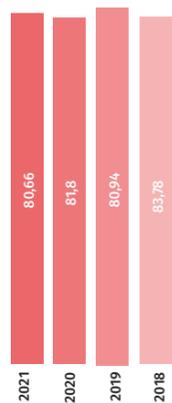
Budget principal

**DÉPENSES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT
EN M€**

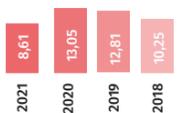


47,7% des dépenses de fonctionnement sont reversées aux communes

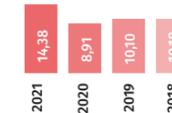
**RECETTE RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT
EN M€**



**DÉPENSES RÉELLES
D'INVESTISSEMENT
EN M€**

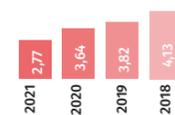


**RECETTE RÉELLES
D'INVESTISSEMENT
EN M€**

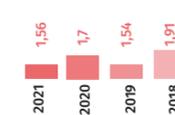


Budgets annexes

**ASSAINISSEMENT
INVESTISSEMENT EN M€**



**EAU
INVESTISSEMENT EN M€**



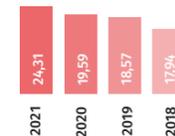
Les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages sont financés par les redevances perçues auprès des usagers, les subventions, l'autofinancement et l'éventuel recours à l'emprunt.

TRANSPORT INVESTISSEMENT 2020 :

0,21 M€ dont 0,10 de subventions reçues (Conseils départemental et régional, Agence de l'eau)

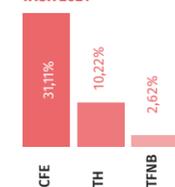
Fiscalité

DETTE EN M€



L'encours global de dette au 31 décembre 2021 s'élève à 40,53 M€, dont 96 % à taux fixe

TAUX 2021



Les taux de fiscalité (hors TEOM) sont inchangés depuis 2014. Celui de TEOM a augmenté de 0,5% en 2018 pour l'ensemble des communes portant ceux-ci à 16,15% pour Arles, 13,76% pour Tarascon, 10,50% pour Saint-Martin-de-Crau, 12% pour Boulbon, 8,29% pour Saint-Pierre-de-Mézoargues et 14,33% pour les Saintes-Maries-de-la-Mer



Ressources humaines

Le premier semestre 2021 a été marqué par :

- la gestion de la crise sanitaire et de l'impact des textes sur l'organisation et le fonctionnement des services
- la mise en place d'une nouvelle organisation des services communautaires désormais répartis en quatre départements, selon un souci de lisibilité et de cohérence. Le nouvel organigramme d'ACCM est entré en vigueur début juillet 2021.

Par ailleurs, un important travail collaboratif a permis que soient adoptées les lignes directrices de gestion, qui définissent les critères d'avancement pour l'ensemble des agents et constituent plus largement la feuille de route de la politique RH de la collectivité à l'échelle du mandat.

Les priorités fixées par l'autorité territoriale sont les suivantes :

- Lutte contre l'absentéisme
- Mise en conformité du temps de travail avec la loi
- Responsabilisation des managers et consolidation du socle de leurs compétences
- Valorisation des parcours professionnels
- Égalité professionnelle
- Amélioration des conditions de travail
- Renforcement de la communication interne.

Ces chantiers ont été poursuivis ou lancés en 2021 et seront développés en 2022 et au-delà. À cette aune, plusieurs groupes de travail ont vu le jour sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'inclusion des travailleurs en situation de handicap et le télétravail.

Service affaires juridiques et assemblées

Assemblées

- 189 décisions du Président
- 29 délibérations du Bureau communautaire
- 184 délibérations du Conseil communautaire

Affaires juridiques

- En 2021, au-delà des missions d'assistance en matière de rédaction d'actes, d'information juridique, de suivi des saisines des prestataires spécialisés dans le conseil, le service des affaires juridiques a géré 50 dossiers : 39 en précontentieux, 11 en contentieux où pour 6 affaires la décision rendue a été en faveur d'ACCM, restaient 5 dossiers en cours
- Fin 2021 - 12 dossiers ont été clôturés, 23 dossiers restaient en cours de traitement.

Service prévention des risques professionnels

Le service prévention a pour mission d'assister et conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention et dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

- Le quotidien de l'activité repose sur différentes missions comme la sensibilisation à l'hygiène et à la sécurité, la prise des postes aux déchets ménagers, le port des équipements de protection individuelle, l'aménagement ergonomique des postes de travail, des actions de formations aux premiers secours et des animations sur des thématiques santé.
- Gestes de premiers secours, PSC1 : 110 agents formés (Formations réalisées en interne par le service prévention)
- Formation manipulations extincteurs : 23 agents

Qualité de vie au travail

- Trois ateliers de communication (29 agents)
- Des ateliers sur le sommeil et la nutrition, orchestrés par le service et animés par le CDG 13 et la Mutuelle nationale territoriale, ont intéressé une centaine d'agents.

DSIT

- En 2021, 31 nouvelles entreprises raccordées au très haut débit par la fibre optique sur le réseau ACCM THD. Ceci porte le nombre de clients à 239 au 31 décembre 2021.
- Le réseau ACCM THD dépasse maintenant les 540kms de linéaire.
- Toutes les zones d'activité d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau sont aujourd'hui desservies.
- Le taux de disponibilité du réseau dépasse les 99,99% sur 2021

Service commande publique

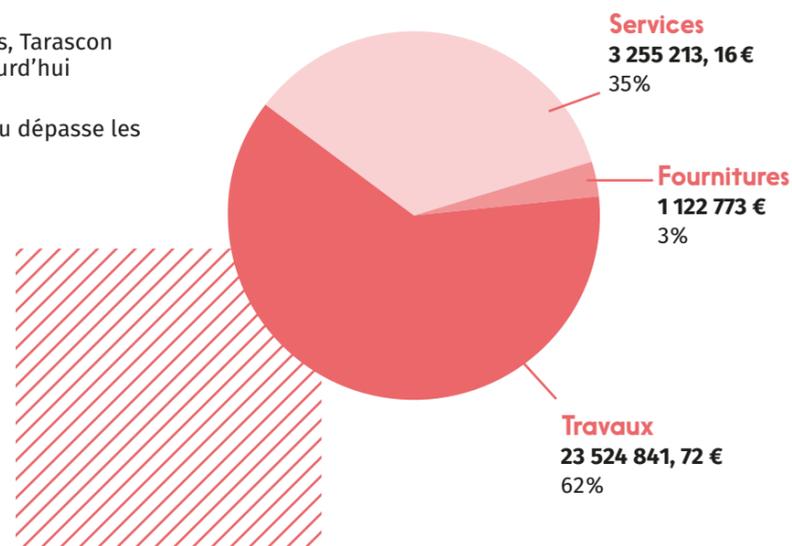
59 commandes ont été passées en marchés publics en 2021 pour un montant de **37 902 827, 88 € HT** (dont 5 marchés de fournitures pour 1 122 773 € HT, 35 marchés de services pour 13 255 213, 16 € HT et 19 marchés de travaux pour 23 524 841, 72 € HT).

Pour ce faire, la communauté d'agglomération et sa plate-forme de dématérialisation AWS-Achat de publication des dossiers de consultation proposent aux entreprises une alerte gratuite sur les consultations publiées par ACCM et l'ensemble des acheteurs adhérents.

Au total pour l'année 2021 :

- **Publication de 48 avis** d'appel public à la concurrence dont 33 marchés passés en procédure adaptée et 14 marchés passés en procédures formalisées avec 3 685 visites d'entreprises et 1 785 retraits de dossier de consultation.
- **Dépôt de 261 plis** par les entreprises analysés par le service de la commande publique et 383 courriers envoyés aux entreprises.
- **Publication de 43 avis d'attribution de marchés** sur la plate-forme de dématérialisation ainsi que 135 contrats en cours d'exécution.
- Organisation de **7 commissions MAPA** avec avis consultatif et 7 commissions d'appel d'offres pour l'attribution des marchés.

Marchés publics passés en 2021



Contacts

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

5 rue Yvan Audouard - 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

lepresident@agglo-accm.fr / www.agglo-accm.fr

facebook.com/page.accm

Direction générale des services techniques

4 rue Rainard - 13200 Arles

Tél. 04 88 45 01 50

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Réseau de transport Envia

Agence commerciale :

24 boulevard Clemenceau - 13200 Arles

Tél. 04 90 54 86 16 / www.tout-envia.com

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

et le samedi de 7h30 à 12h, de 14h à 17h30

Conservatoire de musique du Pays d'Arles

Place de la croisière - 13200 Arles

Tél. : 04 90 49 47 15

Semaine : 9h30 à 12h et 14h à 18h

Samedi : 9h30 à 12h

1 avenue St Roch - 13310 Saint-Martin-de-Crau

Tél. 04 90 47 11 82

Lundi au jeudi : 13h30 à 18h

Vendredi : 14h à 17h

101 rue du 1^{er} rég. des chasseurs d'Afrique

13150 Tarascon

Tél. 04 90 96 99 36

Du lundi au vendredi de 14h à 19h

Maison de justice et du droit

16 avenue JF Kennedy - 13200 Arles

Tél. 04 90 52 20 61 / mjd-arles@agglo-accm.fr

Horaires d'ouverture (fermé le vendredi) :

Lundi : 9h à 12h et de 14h à 18h30

Mardi et jeudi : 9h à 17h30

Mercredi : 9h 12h et de 14h à 17h30

ACCM Eaux

7 rue Aimé et Eugénie Cotton - 13200 Arles

Tél. 04 90 99 52 14 / www.saur-client.fr

Urgence 24h/24h : 04 90 99 50 89

Semaine : 8h à 19h, samedi : 9h à 12h

Point information itinérant : jour de permanence sur

toutes les communes au 04 90 99 52 14

Village d'entreprises

1 rue Copernic - 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 83

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

ACCM Environnement

(collecte des déchets ménagers et assimilés)

N° info collecte : 04 84 76 94 00

infocollecte@agglo-accm.fr

Maison des industries culturelles et des éditeurs - Mice

5 rue Yvan Audouard - 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 00

Bureau d'information touristique

Avenue de la république

13310 Saint-Martin-de-Crau

Tél. 04 90 47 98 40

62 rue des halles

13150 Tarascon

Tél. 04 90 91 03 52



Arles Crau Camargue Montagnette

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ACCM
5 rue Yvan Audouard - 13200 ARLES - 04 86 52 60 00
lepresident@agglo-accm.fr
www.agglo-accm.fr